



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6274^e séance

Vendredi 19 février 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Araud	(France)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Liu Zhenmin
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	Gabon	M. Issoze-Ngondet
	Japon	M. Takasu
	Liban	M ^{me} Ziade
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} Ogwu
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham
	Turquie	M. Çorman

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

10-24613 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mèrorès (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. John Holmes, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, et M. Alain Le Roy, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil entendra des exposés de M. John Holmes et de M. Alain Le Roy. Je donne maintenant la parole à M. Holmes.

M. Holmes (parle en anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion d'informer le Conseil sur la visite que j'ai effectuée la semaine dernière en Haïti et en République dominicaine et sur la situation humanitaire en Haïti.

L'objectif de mon déplacement, après la visite initiale que j'ai effectuée avec le Secrétaire général quatre jours après le tremblement de terre, était de prendre acte sur le terrain des défis auxquels sera confrontée la communauté humanitaire dans les mois à venir. En République dominicaine, une plate-forme

logistique et zone de transit indispensable pour les opérations de secours, j'ai remercié le Gouvernement de sa coopération exemplaire et de la contribution qu'il a apportée aux opérations de secours en Haïti. Je me suis rendu dans un hôpital public où des Haïtiens gravement blessés, y compris des enfants, recevaient des soins médicaux qui leur ont sauvé la vie. Je me suis également rendu dans la zone frontalière entre la République dominicaine et Haïti, afin notamment d'observer le couloir routier fragile et vulnérable aux inondations par lequel une grande partie des secours entrent en Haïti. Cet axe routier doit être réparé et renforcé d'urgence, avant que la saison des pluies n'occasionne d'importants dégâts et ne le bloque.

En Haïti, je me suis rendu à Léogâne, l'épicentre du tremblement de terre, où ses effets dévastateurs sont particulièrement graves, avant de me rendre à Port-au-Prince pour observer les progrès et rencontrer le Gouvernement ainsi que les nombreux acteurs humanitaires et militaires qui participent aux opérations de secours.

Je voudrais tout d'abord répéter que les autorités nationales et locales, la société civile et la population d'Haïti ont fait preuve d'une résistance et d'une patience extraordinaires face à une dévastation d'un niveau rarement atteint, en particulier dans une capitale. La vie sous toutes ses formes a visiblement repris dans la rue. Par ailleurs, une intervention humanitaire complexe et à grande échelle s'est mise en place, malgré la destruction de bureaux du Gouvernement, de l'ONU et d'organisations non gouvernementales (ONG), la perte d'un grand nombre de membres importants de leur personnel et l'absence initiale d'un très grand nombre de services de base.

J'ai trouvé encourageante la détermination dont fait preuve le personnel national et international de l'ONU, des ONG et de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur le terrain. Ces personnes ont travaillé sans relâche dès les premières heures qui ont suivi le tremblement de terre, dans des conditions de travail et de vie souvent épouvantables, afin de lancer les opérations de secours et d'aider le peuple haïtien. Je tiens également à rendre hommage aux agents du maintien de la paix de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et aux forces de police de l'ONU, ainsi qu'aux autres forces militaires présentes sur place, qui jouent toutes un rôle crucial, mettent leurs ressources indispensables à

disposition et contribuent à distribuer l'aide en toute sécurité et à maintenir l'ordre public.

La situation humanitaire s'améliore à présent progressivement jour après jour. Le pire de l'urgence médicale est derrière nous. Plus de 3 millions de personnes ont reçu des rations alimentaires; la distribution se poursuit et cible une population de plus en plus nombreuse. L'eau potable est accessible à la grande majorité de ceux qui en ont besoin. Les infrastructures essentielles – telles que le port, l'aéroport, les installations électriques et de télécommunications et la plupart des routes qui, durant les premiers jours et les premières semaines, ont ralenti l'acheminement des secours et des travailleurs humanitaires qui essayaient de se rendre dans le pays – recommencent progressivement à fonctionner. Chaque jour, des fournitures de secours de plus en plus nombreuses arrivent en Haïti et y sont distribuées.

Néanmoins, il est évident que nous n'avons pas encore atteint toutes les personnes qui sont dans le besoin et que nous avons encore beaucoup à faire sur le terrain, en particulier en ce qui concerne l'abri d'urgence, les autres articles non alimentaires et l'assainissement. Les quelque 1,2 million d'Haïtiens qui ont besoin d'un hébergement d'urgence ont désespérément besoin d'avoir un toit étanche au-dessus de leurs têtes, et notre taux de réussite dans ce domaine n'est encore que de 30 %. Nous faisons tout notre possible pour accélérer la livraison du matériel requis pour la construction des abris, principalement des bâches en plastique, mais aussi des tentes, avant que la saison des pluies ne commence véritablement. La question des abris et de l'assainissement est notre priorité absolue.

Si la vie reprend d'une certaine manière, l'effet dévastateur du tremblement de terre est encore très généralement visible dans la capitale et dans le reste du pays. Environ 3 millions de personnes – un Haïtien sur trois – ont été gravement atteintes par le tremblement de terre. La majorité de ces personnes se trouve dans la capitale, Port-au-Prince, mais également dans les villes voisines, notamment Jacmel, et l'épicentre, Léogâne, où 80 % des bâtiments ont été détruits. J'ai trouvé encourageant de voir qu'à Léogâne, malgré les difficultés que nous avons initialement rencontrées pour atteindre la ville, la situation de l'aide humanitaire était relativement bonne. Plus de 70 organisations se trouvent sur le terrain à Léogâne, notamment un bureau du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Sa coopération avec l'important

contingent militaire canadien présent sur place a visiblement fonctionné. La distribution de vivres et la construction d'abris ont progressé de façon satisfaisante.

Cependant, il est également clair que certains des sites improvisés, où vivaient ceux qui étaient dans l'impossibilité de rentrer chez eux, ne sont pas viables. Ils sont surpeuplés, exposés aux inondations et aux incendies que pourrait causer la cuisson de repas dans des abris de fortune. La recherche de nouveaux sites pose un grave problème, mais il devrait être plus facile de trouver des terrains à Léogâne qu'à Port-au-Prince, où la densité est plus forte et dont la topographie pose plus de difficultés.

À Port-au-Prince, je me suis rendu dans un camp improvisé situé sur le terrain du Pétienville Club, où des dizaines de milliers de personnes ont trouvé refuge. J'ai trouvé cela à la fois encourageant et inquiétant. Encourageant car le camp semble être bien organisé et relativement propre, dispose d'une quantité raisonnable de vivres et de matériel destiné à construire des abris; une école rudimentaire a déjà été construite et il semble y régner une atmosphère relativement calme. Une excellente coopération s'est mise en place entre les ONG et les forces des États-Unis présentes sur place. J'ai toutefois trouvé cela inquiétant, d'autre part, une fois encore parce que le site sera de toute évidence inadéquat et invivable une fois que la saison des pluies aura commencé. Le terrain est en pente rapide et il se trouve une zone inondable au pied du site, ce qui signifie qu'il va rapidement être nécessaire de déplacer un grand nombre de personnes. Ces personnes n'auront cependant nulle part où aller tant que nous n'aurons pas trouvé de nouveaux sites disponibles et plus à même de les accueillir. Je vous communique cette information parce qu'il existe un grand nombre de sites où le risque d'inondation est également élevé et qui doivent donc être décongestionnés. Par conséquent, la recherche de terrains adéquats est une priorité absolue, et nous nous sommes attelés à cette tâche avec le Gouvernement.

À l'occasion d'une réunion avec le Président Préval et les ministres du Gouvernement, j'ai remercié le Président du dynamisme de son gouvernement et de sa collaboration constante avec l'ONU et ses partenaires. Il était naturellement désireux de voir les progrès s'accélérer, notamment sur la question des abris. Je l'ai assuré que nous faisons tout notre possible pour répondre aux besoins en matière d'abris d'urgence et d'assainissement avant la saison des

pluies, et pour commencer le plus tôt possible la tâche immense d'évacuer les gravats : déblayer rapidement certains sites urbains permettrait de libérer des zones et d'y installer des personnes qui vivent actuellement sur des sites surpeuplés. Si nous voulons réussir, nous devons mobiliser d'urgence plus de matériel lourd, notamment du matériel qui peut être fourni par les forces militaires et le secteur privé, et ce afin de compléter les efforts des 75 000 Haïtiens qui se sont déjà enrôlés dans les programmes travail contre rémunération de l'ONU. Nous devons également mettre en route la tâche systématique d'évaluer l'état des structures touchées par le tremblement de terre, de décider lesquelles doivent être démolies, lesquelles peuvent être réparées et lesquelles peuvent être utilisées.

Le principe de la responsabilité sectorielle, que la communauté humanitaire internationale a mis en place depuis le tsunami asiatique il y a cinq ans, est en train de faire ses preuves en améliorant la coordination et l'efficacité de l'intervention. La direction des groupes au niveau local est renforcée, compte tenu de l'ampleur de la catastrophe et de la nécessité de coordonner les efforts de plus de 900 organisations sur le terrain. Un Coordonnateur adjoint pour les questions humanitaires vient également de se rendre à Port-au-Prince, principalement pour renforcer et élargir les partenariats avec les acteurs clés, notamment les donateurs bilatéraux, les forces militaires et les acteurs privés.

La situation à Port-au-Prince, la capitale, ainsi que dans les villes environnantes, a été jusqu'ici le centre de nos efforts de secours, mais il y a des besoins énormes ailleurs également, qui nécessitent une réponse à l'échelle nationale. Près d'un demi-million de personnes ont quitté les zones touchées par le séisme et se sont dispersées dans le pays. Beaucoup se sont rendues dans des zones qui étaient déjà extrêmement vulnérables avant la catastrophe. Les familles et les communautés d'accueil ont été très généreuses, mais ne sont pas en mesure de s'occuper de leurs hôtes et de les nourrir pour une longue période. Une aide est plus que nécessaire pour toutes les personnes concernées et constitue à présent une priorité des opérations de secours.

Tandis que nous continuons d'affiner notre évaluation des besoins humanitaires, le processus à plus long terme d'évaluation des besoins d'après catastrophe est en cours simultanément, afin d'évaluer les besoins en matière de reconstruction et de développement. Nous devons faire en sorte que nos

efforts de secours ouvrent la voie aussi efficacement que possible à cette phase pour permettre à Haïti d'être mieux reconstruite, ce qui est notre objectif premier à tous.

En ce qui concerne la mobilisation des ressources, je remercie à nouveau tous les États Membres et les donateurs privés qui ont contribué de façon généreuse aux opérations de secours, et ont financé en totalité l'appel éclair initial de six mois pour Haïti. Cependant, d'autres formes d'appui seront nécessaires pour affronter la longue route qui nous attend. Le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour Haïti, le Président Clinton, ont lancé hier l'appel humanitaire révisé, prenant en considération non seulement les besoins des secours mais aussi une aide au relèvement rapide qui devrait être fournie dans un délai de 12 mois, notamment dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation et l'agriculture. L'appel révisé, dont le total s'élève à 1,4 milliard de dollars, comprend les montants réunis en réponse à l'appel initial de six mois. Les besoins non satisfaits représentent par conséquent 768 millions de dollars, et c'est le montant que nous demandons à présent pour financer les projets de 54 organisations non gouvernementales, de 21 institutions des Nations Unies et de l'Organisation internationale pour les migrations. Ceci recouvre des programmes pour la prochaine saison des pluies et des ouragans qui approche, en particulier s'agissant des besoins en abris temporaires, ainsi que des mesures essentielles de réduction des risques de catastrophe.

En résumé, la situation humanitaire en Haïti est de toute évidence en train de s'améliorer de jour en jour, mais nous ne nous faisons aucune illusion concernant l'ampleur des défis qui nous attendent encore dans les semaines et mois à venir. La communauté humanitaire internationale continuera d'appuyer le Gouvernement haïtien s'agissant de faire face aux pénuries et aux besoins les plus urgents, tandis que les processus de reconstruction et de relèvement à plus long terme prennent parallèlement de l'ampleur.

Il n'y a pas de solution instantanée. Il faudra du temps pour satisfaire tous ces besoins et dispenser de l'aide aux plus vulnérables sans créer une dangereuse dépendance à l'aide. Mais nous ne devons pas hésiter à aider plusieurs millions de personnes non seulement à survivre à cette catastrophe, mais également à rebâtir des vies meilleures et plus prospères pour l'avenir, ainsi qu'à recouvrer ses moyens de subsistance.

Le Président : Je remercie M. Holmes de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Alain Le Roy.

M. Le Roy : Depuis la tragédie du 12 janvier, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) s'est focalisée sur trois objectifs principaux : soutenir et faciliter les opérations de secours, assurer la sécurité et l'ordre public et, face aux énormes pertes en personnel et en infrastructures subies par la Mission, restaurer les capacités de la MINUSTAH.

Je commencerai par les capacités de la Mission. La MINUSTAH, comme les membres du Conseil le savent, a perdu au moins 91 membres de son propre personnel, y compris le Chef de mission. Au cours des cinq dernières semaines, nous avons non seulement remplacé nos collègues décédés, mais aussi déployé du personnel et des ressources supplémentaires. Plus de 300 agents ont été envoyés en renfort.

Comme chacun le sait, les opérations militaires ont continué, en particulier menées par les forces brésiliennes et les autres qui constituent la MINUSTAH, et évidemment nos forces de police. Grâce à la décision rapide du Conseil de sécurité d'augmenter les effectifs de force autorisés, nous sommes en train de renforcer cette capacité militaire et de police. Nous comptons déployer plus de 1 500 soldats et jusqu'à 500 policiers supplémentaires d'ici la seconde semaine de mars ; ils devraient être opérationnels dans le courant du mois d'avril. J'aimerais évidemment remercier les nombreux États Membres qui ont proposé des soldats et des policiers à la MINUSTAH ces dernières semaines. En ce moment critique, ces renforts sont bien sûr cruciaux.

Une approche flexible de la gestion des ressources a permis à la MINUSTAH de réagir immédiatement aux défis sans précédent posés par le tremblement de terre. Dans les semaines à venir, nous allons demander aux États Membres des ressources additionnelles en nous basant dans un premier temps sur une étude préliminaire avant de présenter un nouveau budget détaillé.

Dans les jours qui ont suivi le tremblement de terre, la MINUSTAH a redirigé ses efforts et appuyé, autant que possible, l'acheminement et la distribution de l'aide humanitaire. Elle a, depuis lors, en étroite coopération avec les militaires des États-Unis et du Canada présents, garanti la sécurité et apporté un

soutien logistique à l'effort humanitaire. Ceci a constitué un réel défi, mais je suis confiant que les mécanismes que nous avons mis en place pour coordonner la présence internationale dans ce domaine et son appui aux autorités haïtiennes ont considérablement amélioré la situation.

Les partenaires bilatéraux – les États-Unis et le Canada – vont progressivement réduire leur présence. Il apparaît cependant capital que ces réductions et retraits correspondent à des repères et des transferts établis en commun avec la MINUSTAH. J'ai été très heureux d'avoir eu confirmation hier, à Washington, que les États-Unis partageaient également cet avis.

Je voudrais dire également quelques mots sur la situation sécuritaire et l'état de droit dans son ensemble. À la suite du tremblement de terre, une des premières priorités de la MINUSTAH a été de rétablir l'ordre public dans les zones affectées et d'aider à la restauration des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH). Pour atteindre cet objectif, plus de 70 % de la police de la MINUSTAH a été redéployée dans les zones affectées. Comme toutes les institutions gouvernementales, la PNH a été très sévèrement affectée par le tremblement de terre. Près de 40 % de ses installations et équipements ne sont actuellement plus opérationnels. Alors qu'une large majorité des officiers a repris ses fonctions, la capacité d'intervention de la PNH demeure sévèrement limitée par la perte de véhicules, de systèmes de communication et de bases de données essentielles. Néanmoins, depuis le tremblement de terre, la PNH s'est montrée performante. Elle a largement contribué à instaurer le calme général qui a prévalu dans les zones affectées.

L'appareil judiciaire a également été touché. Le Ministère de la justice et de la sécurité publique, le palais de justice, la cour de cassation et le tribunal de première instance ont été détruits. Plusieurs juges sont décédés. À l'exception d'un petit nombre de cas particulièrement pressants, le processus judiciaire a largement été suspendu dans les zones affectées par le tremblement de terre. Sur les 17 prisons du pays, huit ont été totalement ou partiellement détruites. Près de 5 000 détenus se sont évadés, soit 60 % de la population carcérale, et plusieurs centaines de fugitifs sont considérés particulièrement dangereux. Quarante-vingt pour cent des évadés étaient en détention provisoire.

Aujourd'hui, la situation sécuritaire reste stable mais potentiellement fragile. La détérioration des conditions de vie a entraîné une augmentation de la criminalité comme le vol, les pillages ou les agressions. Bien sûr, nous craignons une reprise de la violence de la part des gangs, mais jusqu'ici celle-ci a été largement limitée à des luttes de pouvoir internes alors que les évadés tentaient de reprendre le contrôle de leurs anciens fiefs. La PNH et la MINUSTAH suivent de très près cette situation.

En dépit d'une relative stabilité, nous sommes conscients que le calme actuel est extrêmement précaire. Si nous n'arrivons pas à répondre aux impératifs humanitaires, et en particulier au besoin d'abris avant la saison des pluies, les frustrations des Haïtiens augmenteront, ouvrant la porte à de possibles manipulations politiques. C'est ce point qui nous paraît actuellement essentiel comme cause d'insécurité potentielle dans les semaines et mois qui viennent. La sécurité dépendra aussi de notre capacité d'aider la police ainsi que les systèmes judiciaire et pénitentiaire, non seulement à retrouver leurs moyens d'avant le tremblement de terre, mais à les augmenter à travers, par exemple, la formation de nouveaux agents.

(l'orateur poursuit en anglais)

Tout aussi importante que la sécurité physique d'Haïti et de sa population est la question de la stabilité politique, dont l'absence a souvent causé de violentes tensions par le passé. Les élections législatives prévues pour la fin du mois de mars ont été repoussées par le Président Préval. Elles pourraient avoir lieu plus tard cette année, voire en 2011. Bien que cette décision ait été largement appuyée par toutes les forces politiques, elle soulève des questions constitutionnelles très importantes au sujet de la période qui suivra le 10 mai, moment où les mandats des membres de la chambre basse et ceux d'un grand nombre de sénateurs arriveront à échéance. La garantie d'une pleine capacité législative au-delà du 10 mai est un problème majeur qui devra être réglé rapidement.

Des appels ont également été lancés en vue de remplacer le Gouvernement actuel, par exemple par un gouvernement de salut public, qui comprendrait des membres de l'opposition. D'autres ont souligné la nécessité de restructurer le Gouvernement et de former un nouveau cabinet qui pourrait traiter les problèmes complexes qui s'annoncent. Certains partis ont accusé le Gouvernement de favoritisme politique dans la distribution de l'aide.

Parallèlement, les idées ne manquent pas quant aux mesures à prendre. Plusieurs partis politiques et plates-formes électorales ont entrepris des consultations sur des questions essentielles telles que la gouvernance, les élections, la réforme constitutionnelle et la décentralisation. Le Premier Ministre lui-même appelle à des changements profonds, notamment une décentralisation du Gouvernement et davantage d'importance accordée aux régions. Plusieurs dirigeants de grandes entreprises participent activement à l'action humanitaire et voient dans la situation actuelle l'occasion de réorienter les efforts de reconstruction vers une modernisation de la structure étatique en lançant des réformes essentielles dans le secteur socioéconomique.

Il est absolument indispensable que ces discussions se transforment en un dialogue organisé par le Gouvernement afin d'envisager la voie à suivre au plan politique. Sinon, les fauteurs de trouble risquent de profiter de la situation politique précaire et fragile pour créer l'instabilité. Ces dernières semaines, le Président Préval s'est concentré comme il se doit sur les activités de secours, et son dynamisme et sa clairvoyance sont plus que jamais nécessaires. Il est à présent extrêmement important que le Gouvernement engage des débats de fond avec tous les acteurs politiques sur les questions principales liées à la gouvernance, collabore de manière constructive avec le secteur privé et renforce ses activités de communication et de diffusion de l'information à l'intention de l'opinion publique haïtienne. Le Gouvernement haïtien en est pleinement conscient et sait qu'il doit parvenir à un large consensus politique avant la conférence des donateurs du 31 mars, et l'Organisation des Nations Unies est prête à appuyer le Gouvernement dans ces efforts.

Il ne fait aucun doute que le séisme a profondément modifié les conditions dans lesquelles la MINUSTAH intervient. Il ne fait aucun doute non plus que cela aura – et a en réalité déjà eu – des incidences sur le rôle de la MINUSTAH et de l'Organisation des Nations Unies en général. Les centres législatifs, administratifs, socioéconomiques, éducatifs et culturels d'Haïti ont subi des dégâts sans précédent. Les infrastructures du Gouvernement haïtien ont en grande partie été détruites et un grand nombre de fonctionnaires ont perdu la vie, ce qui a des conséquences désastreuses sur la capacité du Gouvernement d'assurer des services essentiels et de faire face à l'urgence.

Il est évident qu'Haïti a besoin d'aide, d'une aide considérable. Toutefois, il est aujourd'hui bien moins facile de déterminer avec précision le type d'aide requis et la manière dont celle-ci doit être fournie. L'évaluation des besoins après la catastrophe – qui a débuté le 18 février, comme l'a indiqué M. John Holmes – devrait permettre d'éclaircir ce point. Il s'agit d'un processus très important mené par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, de la Banque interaméricaine de développement (BID), de la Banque mondiale et de la Commission européenne, qui sera essentiel aux travaux de la conférence des donateurs qui se tiendra le 31 mars prochain. Les résultats de l'évaluation des besoins après la catastrophe et des discussions menées à la conférence de New York constitueront une base bien plus solide pour envisager l'avenir de la MINUSTAH et de l'action plus large de l'Organisation des Nations Unies.

Hier, le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mulet, a participé à une réunion des ministres de l'Union européenne chargés du développement consacrée à Haïti. Parmi les sujets abordés figuraient le problème considérable du logement et la question de la répartition des tâches entre les donateurs, qui permettrait d'alléger le fardeau de la coordination qui pèse sur le Gouvernement haïtien. Cette question sera certainement examinée à la conférence de New York.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le séisme a frappé Haïti à un moment où, pour la première fois en près d'un demi-siècle, le pays avait accompli des progrès considérables en matière de stabilisation et de gouvernance. Avec l'appui de la MINUSTAH, Haïti avait organisé avec succès des élections présidentielle et législatives, amélioré la sécurité à un niveau sans précédent et mis en route des stratégies pour la reconstruction et le développement économiques qui ont permis deux années consécutives de croissance économique. La planification d'une réforme constitutionnelle et administrative globale avait bien avancé. Haïti avait enfin une vision nationale et une feuille de route en vue d'une paix et d'un développement durables.

Le séisme du 12 janvier a provoqué des dégâts et des souffrances sans précédent, mais il n'a pas anéanti cette vision. La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies doivent appuyer de concert le Gouvernement haïtien et mettre leurs activités et leurs plans sur le long terme en adéquation

avec un projet national de reconstruction. Cela exigera un appui soutenu en termes de ressources et d'assistance technique. Ce faisant, nous devons doter le Gouvernement des capacités nécessaires pour agir et non le supplanter.

Je compte sur l'appui du Conseil pour faire en sorte que la MINUSTAH continue de disposer des moyens nécessaires pour aider Haïti à relever ce défi.

Le Président : Je remercie M. Le Roy de son exposé.

Avant de donner la parole à l'Ambassadeur d'Haïti, je pense que tous mes collègues se joindront à moi pour rendre hommage à l'action du personnel des Nations Unies sur le terrain, dans des conditions difficiles, et je demanderai à M. Holmes et à M. Le Roy de transmettre au personnel l'appréciation de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Mérorès (Haïti) : Monsieur le Président, je vous remercie infiniment d'avoir organisé la présente séance du Conseil qui nous a permis d'écouter les exposés extrêmement édifiants de M. Holmes et de M. Le Roy. Cela témoigne, aux yeux de la délégation haïtienne, de la volonté sans relâche de la communauté internationale dans son ensemble de continuer de s'engager dans l'effort d'aide, de relèvement et de reconstruction du pays.

Les malheurs qui se sont acharnés sur le pays le 12 janvier dernier donnent quotidiennement l'occasion à la communauté internationale d'exprimer sa grande solidarité et sa compassion à l'endroit d'un peuple meurtri sur lequel le sort ne cesse de s'abattre. C'est aussi une nouvelle occasion pour moi, ainsi que le Président Préval l'a maintes fois exprimé, de remercier sincèrement la grande famille des nations et d'exprimer la gratitude du Gouvernement et du peuple haïtiens, pour tant de générosité manifestée en cette tragique situation. J'en profite pour renouveler les condoléances du peuple et du Gouvernement d'Haïti à l'ONU et aux familles des membres de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) si durement éprouvées.

La délégation haïtienne se félicite de la résolution 1908 (2010) du Conseil de sécurité adoptée le mois dernier, qui a approuvé la recommandation du Secrétaire général d'accroître l'effectif global de la force de la MINUSTAH. Elle salue cette décision opportune, et, au

nom du Gouvernement, remercie les pays fournisseurs de contingents et, à travers eux, leurs gouvernements qui ont répondu promptement à cette demande.

Malgré l'amélioration des conditions sur le terrain, ainsi que l'ont décrite les précédents orateurs, la situation reste préoccupante. Les besoins humanitaires sont immenses. Il est donc urgent d'agir pour répondre aux nécessités de la population. Un lourd bilan qu'on n'a pas besoin de répéter – plus de 270 000 morts, plus de 250 000 bâtiments publics, commerciaux et résidences effondrés, et plus d'un million d'habitants vivant dans les rues ou sur les places publiques –; ces chiffres parlent d'eux-mêmes et on a également vu les images à la télévision.

Jusqu'à ce que la situation se stabilise, et compte tenu de l'urgence qu'il y a à se préparer à l'approche de la saison des pluies, il est nécessaire d'intensifier les activités de secours et de relèvement rapide et de les élargir davantage aux personnes et aux zones du pays qui n'ont pas encore été atteintes.

C'est pourquoi l'appel de fonds révisé d'un montant de 1 milliard 440 millions de dollars, lancé hier par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour venir en aide jusqu'à la fin de l'année à quelque 3 millions de personnes gravement touchées par cette catastrophe est venu à point nommé. En effet, comme on le sait, plus de 1,2 million de personnes ont besoin d'une aide d'urgence en matière d'abris, d'accès aux équipements sanitaires et d'hygiène. Au moins 2 millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire. De plus, les familles d'accueil et les communautés qui apportent un soutien aux personnes déplacées ayant fui les villes les plus touchées portent presque à elles seules un lourd fardeau, et elles ont également besoin d'aide. De même, le Gouvernement a certainement besoin d'aide pour rénover l'agriculture à l'approche de la saison des ouragans.

Un autre grand problème qui a été évoqué par M. Le Roy est la question de la sécurité publique.

Il n'est pas sans grande importance d'attirer l'attention là-dessus, car s'il est vrai que la situation reste relativement stable au plan de la sécurité depuis le 12 janvier, il est à redouter quand même certains actes de banditisme de la part de criminels, non seulement dans la capitale, mais également dans le reste du pays. En effet, plus de 4 000 évadés de prisons, pour la plupart très dangereux, courent les rues et commencent à reprendre du service, constituant ainsi une menace potentielle pour la sécurité des vies et des biens. Le Gouvernement est en train de les traquer et, avec l'appui de la MINUSTAH, la Police nationale s'acharne à les appréhender de façon à les mettre hors d'état de nuire.

Le Gouvernement est mobilisé et se mobilise encore pour la préparation de la réunion ministérielle du 31 mars prochain sur la reconstruction d'Haïti. Un plan global de reconstruction sera présenté aux différents partenaires et tiendra compte de tous les aspects fondamentaux d'une reconstruction viable du pays et de son développement durable. La tâche sera lourde. La solidarité internationale nous a permis de faire face à l'extrême urgence dès les premières heures qui ont suivi le séisme. Cette conférence sera un pas de plus vers la grande croisade de reconstruction d'Haïti, sur une base nouvelle, telle qu'envisagée par le Gouvernement et le peuple haïtiens. Elle ne pourra pas se faire sans l'appui de la communauté internationale. Et d'ores et déjà, je voudrais, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, remercier la communauté internationale qui nous a toujours accompagnés jusqu'ici.

Le Président : Le représentant d'Haïti sait qu'il peut compter sur l'appui de l'ensemble du Conseil de sécurité dans ce grand effort d'aide d'urgence et de reconstruction d'Haïti.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.